



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES : Les universités répondent-elles aux attentes des étudiants en matière d'éducation?

Le 27 mars 2017

Fredericton (N.-B.) — La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) publie aujourd'hui une infographie qui présente une comparaison entre les attentes des élèves de 12^e année qui s'orientent vers des études universitaires et l'expérience des diplômés universitaires. L'information provient de sondages que la Commission a réalisés en 2014 auprès d'élèves de 12^e année et de diplômés universitaires de la promotion de 2012.

Parmi les élèves de 12^e année, neuf sur dix ont dit s'attendre à ce que leurs études universitaires leur permettent d'acquérir des connaissances, de se préparer à poursuivre d'autres études, de se tracer un parcours de vie et de s'épanouir. Parmi les diplômés universitaires, des proportions semblables ont dit que leur éducation leur avait permis d'atteindre ces mêmes objectifs, au moins dans une certaine mesure. « En ce qui concerne de tels facteurs importants liés aux études universitaires, les établissements de notre région répondent en grande partie aux attentes des étudiants », a dit le président de la Commission, Jean-François Richard.

Environ deux tiers des diplômés universitaires estiment que leurs études universitaires leur ont permis d'acquérir des compétences professionnelles et de se préparer à intégrer la population active, au moins dans une certaine mesure. Un plus grand nombre d'élèves de 12^e année qui s'orientent vers des études universitaires (88 % ou plus) ont dit s'attendre à ce que leur programme leur offre les mêmes avantages. Chez les élèves de 12^e année, 92 % ont dit s'attendre à avoir la possibilité de gagner un bon revenu grâce à leur diplôme, tandis que 61 % des diplômés universitaires ont dit que leur éducation leur avait donné cette occasion, au moins dans une certaine mesure.

« Comme nous l'avons constaté à la suite de nos études précédentes, la majorité des diplômés sont encore en transition vers le marché du travail deux ans après l'obtention de leur diplôme. Plusieurs d'entre eux ont amorcé d'autres études, par exemple, des études supérieures ou programmes professionnels, a déclaré M. Richard. « Une fois que ces diplômés auront intégré la population active, leur expérience pourrait mieux correspondre aux attentes par rapport au marché du travail des élèves de l'école secondaire », a ajouté M. Richard.

L'infographie est affichée sur le site Web de la Commission : www.cespm.ca

Établie en 1974, la CESPM est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres des Maritimes responsables de l'enseignement postsecondaire. La Commission est composée de 20 membres qui représentent les universités, le public (y compris les étudiants) et les gouvernements des trois Provinces maritimes. Dans le cadre de son mandat, la Commission vise avant tout à améliorer les services offerts aux étudiants et à maintenir les meilleurs services possible pour que ceux-ci puissent continuer à apprendre tout au long de leur vie.



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

Renseignements pour les médias :

Dawn Gordon

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel : cespm@cespm.ca